

# Gazette de Lausanne et Journal Suisse.

N<sup>o</sup>. 48.

MARDI 16 JUIN 1818.

## France.

PARIS 11 Juin. M. le marquis de Marialva, ambassadeur de Portugal, vient d'arriver à Paris. Le duc de Wellington s'y trouve encore, mais l'on croit qu'il partira dans quelques jours pour Cambray.

La mission de M. Portalis à Rome occupe toujours le public. On dit maintenant qu'il est chargé de conclure un nouveau concordat sur les bases de celui de 1801. Il paraît sans cesse des écrits sur cette importante question et les affaires de l'église. Le plus récent a été généralement apprécié; c'est celui de M. Martin de Gray, l'un des membres de la chambre des députés.

La mission de MM. Cuvier et Cottu à Londres fait une grande sensation. Le premier doit avoir été nommé par le ministre de l'intérieur, le second par le ministre de la justice. Leur mission consiste, dit-on, à examiner scrupuleusement la législation anglaise sur la liberté de la presse, et à en faire leur rapport. Mais on observe avec justice que, dans le fait, les anglais n'ont point de lois écrites, par lesquelles la liberté de la presse ait été reconnue et ses restrictions établies, puisqu'ils regardent cette liberté comme un droit naturel qui ne peut être restreint que dans des cas extraordinaires. Ainsi, sous ce rapport, les délégués n'auraient autre chose à faire que de consulter les registres des tribunaux, dans les procès où ils se sont occupés de cette importante question.

On croit que la formation des jurys anglais dans les questions de ce genre, sera l'objet principal des recherches de ces commissaires; il paraît en effet que le gouvernement se propose d'introduire le jury dans les délits de la presse, sans cependant avoir encore rien arrêté sur son organisation.

Jusqu'à présent il n'y a point encore eu de changement dans le ministère; mais on en parle comme d'une chose prochaine. Du reste ce changement n'inspire aucun inquiétude, puisqu'il aura lieu dans les principes si heureusement adoptés jusqu'à ce jour. On assure que M. Lainé sera nommé pair et vice-chancelier; que le ministère de la justice restera à M. Pasquier; que le département de l'intérieur, ainsi vacant, sera confié au comte Molé; enfin que les services de M. le comte Decazes seront récompensés par un titre plus élevé et par la place de ministre de la maison du roi, restée vacante depuis le départ de M. de Blacas, fonctions que M. Decazes réunirait alors avec celles qu'il a remplies jusqu'ici, et à la police générale.

Les fondateurs et ciceleurs arrêtés à Lyon comme prévenus d'avoir fabriqué et distribué des bustes à l'effigie de Buonaparte, ont été jugés le 1<sup>er</sup> Juin. Deux d'entr'eux ont été condamnés à un emprisonnement de trois mois; cinq autres ont été acquittés, faute de preuves.

La police a fait arrêter hier matin le nommé Brancial, condamné par contumace comme chef de bande dans les troubles de Lyon. Il se tenait caché dans un grenier qu'il avait loué sous un faux nom dans le quartier de la Halle, où il était parvenu à se soustraire jusqu'à ce jour aux recherches de la police.

Tandis que nous jouissons à Paris du climat de Provence, il règne dans le midi un tems pluvieux et très-froid. A Dieu-le-fit, il est tombé de la neige. A Aix, le jour de la Fête-Dieu, un vent affreux du nord déchirait les tentures, et le 3 juin, on ne cherchait pas à quitter ses habits d'hiver.

Bourse du 10. — 5 p. cent cons. J. du 22 mars, 73 fr. 40 c. — Banque 1630 fr.

Le journal de Toulouse du 4 ne donne encore aucun détail sur l'exécution des condamnés d'Alby, et ne contient même aucune nouvelle de cette ville.

M. le président de Feydel est arrivé à Alby où il doit présider les assises ordinaires qui commencent le 4 juin.

M. le préfet de l'Aveyron se trouvant à Albi, a été avec M. le préfet du Tarn, visiter Bastide et Jausion. Ce dernier a protesté plus que jamais devant eux de son innocence, et il a dit que, si on lui accordait encore trois mois, il la prouverait positivement.

Mme. Manson a été faire une visite à M. le préfet de l'Aveyron; mais elle a été, dit-on, très-froidement accueillie.

Des marchands de statues en cire se sont présentés à la prison des condamnés, à Albi, pour acheter les habits de Bastide, Jausion et Colard, afin d'en habiller les modèles en cire de ces individus. Leurs offres ont été rejetés.

De fortes charges pèsent sur le sieur Bassières-Veynac, et, quoiqu'en disent les témoins qui veulent prouver son *alibi*, ce jeune homme n'en est pas moins accablé d'une terrible présomption. Cependant ces témoins sont honorés dans le pays; ils jouissent d'une réputation respectable, ce qui porte à suspendre encore son jugement; tous déclarent, avec la plus grande fermeté que, le 19 mars, ils se rencontrèrent à Saugré avec Veynac; que celui-ci arriva à sept heures du soir dans cette campagne, éloignée de trois lieues de Rhodéz; qu'il soupa et passa la soirée avec eux, et qu'il coucha même avec le docteur Auzouy, avec lequel il partit le lendemain matin.

On ne connaît point dans le public les charges qui s'élèvent contre le sieur Yence; on parle seulement de quelques effets signés Fualdès, qu'il aurait négocié après l'assassinat. Parmi les témoins à décharge qu'il administre, on nomme M. Dosnes, maire de Crispianet, qui déclare s'être rendu le 19 mars chez M. Yence, pour le prier de venir le lendemain matin faire la taxe d'un domaine qu'il voulait acheter. Yence arriva chez lui de Rhodéz, à six heures et demie; il soupa et passa la soirée avec M. Dosnes. Le lendemain ils partirent ensemble accompagnés d'un arpenteur pour aller procéder à cette opération.

On pense assez généralement que nous marchons avec une effrayante progression vers une dégénération morale, et l'on en donne pour preuve la fréquence des crimes qui, chaque jour, se révèlent à nos yeux. Ici, c'est un époux qui épuise sur sa femme toutes les combinaisons de la scélératesse; un assassin qui immole quatre victimes à la fois; un père qui meurt des mains de son fils et de sa femme; là, c'est cette horrible affaire où quinze personnes se sont réunies pour commettre le plus épouvantable des forfaits...

Ces raisonnemens paraissent spécieux; mais l'on ne fait point attention qu'autrefois l'espèce de secret qui enveloppait les procédures empêchait que les condamnations eussent l'éclat qu'elles ont aujourd'hui. L'on ne calcule pas non plus cette exactitude avec laquelle les journaux s'emparent de tous les crimes qui se commettent, et cette félicité avec laquelle ils en rapportent les plus petits détails.

D'ailleurs la curiosité publique, fortement excitée depuis 25 ans, a besoin d'émotions, et saisit tout ce qui peut lui en procurer. On veut frémir; le repos semble une fatigue. Sans doute les doux habitudes de la paix dirigeront bientôt vers des objets plus nobles cette surabondance de vie et d'activité.

## Angleterre.

LONDRES 4 juin. La loi sur les étrangers a été portée avant-hier à la chambre des pairs, et la discussion est devenue très-vive.

Le duc de Sussex, frère du prince régent, a soutenu le parti de l'opposition. Ce prince s'est plaint de ce qu'en vertu de cette loi un officier qui avait un rang distingué dans l'armée anglaise (le

baron d'Ében), condamné en Portugal au bannissement pour avoir trompé dans une prétendue conspiration, n'a pu trouver un asyle en Angleterre. " Si vous saviez, a ajouté S. A. R., ce que c'est, en Portugal, qu'un jugement pour un crime d'état, vous ne regarderiez sûrement pas la condamnation de cet officier comme la preuve de son délit, du moins ne croiriez-vous pas qu'il dut être privé de la protection des lois de son pays. Il suffit de savoir que, quand chez les portugais, un tribunal a prononcé en faveur du gouvernement, cette sentence suffit pour obtenir l'avancement des juges et des titres aux faveurs".

Lord Holland s'est également opposé à la loi, qu'il regarde comme impolitique et injuste. Il a rappelé un fait arrivé sous le ministère de Pitt. Un homme vint confier à ce ministre, sous le sceau du secret, qu'on avait formé sur le continent un complot contre sa vie. Les ambassadeurs anglais dans les cours étrangères reçurent ordre de faire des recherches. Deux individus furent saisis, jetés dans les prisons, ils y restèrent cinq ans; et ce ne fut qu'après ce tems qu'on découvrit qu'ils étaient les créanciers de celui qui les avait dénoncés; c'était là tout leur crime.

Lord Sidmouth a répété qu'il est important pour le moment que des hommes qu'agite encore l'esprit révolutionnaire, et qui ne cherchent qu'à fomenter des troubles, ne trouvent pas en Angleterre un refuge d'où ils pourraient exciter de nouveaux désordres sur le continent. Tous les gouvernemens, a ajouté le ministre, prennent des mesures de précaution à l'égard de ces étrangers; l'Angleterre ne peut se dispenser d'en adopter de semblables.

Plusieurs amendemens proposés par le parti de l'opposition ont été rejetés, et le bill a été adopté tel qu'il a été présenté par les ministres.

Voici la lettre que S. M. l'empereur de Russie a adressée au duc de Wellington, au sujet de l'attentat commis sur sa personne :

" Milord ! J'ai été informé qu'un attentat a menacé vos jours. Le ciel n'a pas voulu qu'il fut accompli, et je m'en réjouis sincèrement. Votre gloire militaire, réverie à votre noble caractère et à vos vues élevées, vous avait associé si intimement au maintien du bonheur général, qu'il ne peut que souffrir de chaque événement qui tendrait à vous en détacher. J'éprouve un véritable plaisir à vous rendre ce témoignage qui est indépendant des titres que vous avez obtenus à ma considération personnelle.

" Une circonstance que la générosité de vos sentimens ne manquera pas d'apprécier, c'est que, avec l'autorité dont la confiance des alliés vous a investi, vous avez exercé et que vous continuerez d'exercer une salutaire influence dans le pays et le lieu même où la méchanceté a dirigé ses efforts impuissans contre vous.

Recevez, milord, les nouvelles assurances de ma haute estime.  
ALEXANDRE.

Les journaux des Etats-Unis contiennent un projet de loi qui sera présenté au congrès. Son but est d'assurer une protection suffisante à cette classe d'emigrans infortunés qui arrivent d'Europe, et que le malheur a forcé de céder leur travail pendant un certain nombre d'années pour payer leur traversée. On attendait sous peu à New-Orléans un grand nombre de ces malheureux que doivent amener des vaisseaux de Hambourg, de Brême et d'Amsterdam. La loi est rédigée de manière à ce que ces étrangers se trouvent, à leur arrivée en Amérique, hors de l'atteinte des vexations qu'ils ont éprouvées jusqu'à ce jour. Elle prévoit également la conduite qu'on a tenue à leur égard pendant le voyage et leur assure la réparation de tous les torts et injustices dont ils auront pu être les objets.

On a dit généralement qu'on allait envoyer dans l'Inde des renforts considérables; mais ce bruit paraît sans fondement. La guerre sera probablement terminée à notre avantage avant qu'aucun corps de troupes d'Europe puisse arriver sur le champ de bataille. Il sera sans doute nécessaire de tenir sur pied dans ces contrées des forces imposantes, mais il ne paraît pas qu'on puisse s'en occuper avant l'arrivée du contingent qui est en France, et dont on dit que le retour est prochain.

Hier, notre vénérable souverain est entré dans sa 81<sup>e</sup> année; cette solennité a été annoncée par le bruit des cloches et par les drapeaux qui flottaient au haut des tours et des édifices publics. Depuis longtemps l'état malheureux du roi ne lui permet plus de recevoir des témoignages d'amour et de respect; mais malgré sa retraite, sa personne et ses jours n'en sont pas moins chers à tous les anglais.

M. le comte Lieven, ambassadeur de Russie, est arrivé à Douvres le 4 pour recevoir le grand-duc Michel, frère de son souverain,

qui était attendu dans la soirée. Le *Royal-Souverain* a fait voile le 3 pour Calais, où il a dû recevoir ce prince à son bord.

Les derniers journaux de New-Yorck annoncent la mort de Christophe. Il serait singulier que les deux souverains rivaux de Saint-Domingue se fussent ainsi, en quelques jours, succédés au tombeau.

Le major Moodre est arrivé ce matin de Ste. Hélène avec des dépêches. Nous ignorons encore quelle peut être leur importance. Le major a fait le voyage très-rapidement.

Les fonds montent graduellement, ce qu'il faut attribuer à la confiance qui renaît de toutes parts. Déjà tous les bruits de guerre que l'on cherchait à accréditer sont tombés d'eux mêmes. La bonne intelligence qui regne entre nous et les Etats-Unis ne peut plus laisser d'équivoque, et les dernières nouvelles de l'Inde font espérer que tous les différens y seront bientôt applanis.

Fonds publics du 6. — 3 p. cent sans fermés. — Idem, en compte 79 1/2. — 3 p. c. réduits, 78 3/8. — 4 p. cent, 96 5/8. — 5 p. cent, fermés.

## Suisse.

Le directoire fédéral a adressé aux cantons de nouvelles observations relatives aux négociations avec la cour de Bade, pour servir de base et de développement aux instructions qu'ils ont été invités de donner sur cette affaire importante à leurs députés à la diète.

S. Exc. le comte de Talleyrand, ministre de France, s'est adressé, sous date du 1<sup>r</sup> juin, aux gouvernemens cantonaux, pour leur demander communication des lois et ordonnances en vigueur relatives aux domiciliés, soit à l'établissement des français en Suisse, les restrictions portées à leur industrie, les taxes auxquelles ils sont astreints, etc. Le ministre observe qu'il se trouve chargé par son gouvernement de lui adresser un rapport détaillé et précis sur les relations et les lois existantes à cet égard.

On assure que le fameux projet d'évêché a été signé le 13 de ce mois à Schönenwerth par MM. le conseiller d'état Luthy et le colonel Sury pour le canton de Soleure, les conseillers Reding et Friederich pour celui d'Argovie, et le landammann Anderwerth pour celui de Thurgovie. Ce projet doit être incessamment présenté au St. Siège.

Les cantons de Schwitz, Uri et Underwald avaient entièrement remis à la libre volonté du St. Père le soin et le règlement de leurs affaires diocésaines. Le gouvernement de Schwitz avait plus particulièrement exprimé le vœu de l'érection de l'abbaye d'Einsidlen en siège épiscopal. Le pape s'est empressé de répondre à ce vœu en réunissant, par un bref, les cantons de Schwitz, Uri et Underwald en un seul évêché, et en nommant le prince-abbé d'Einsidlen, M. Conrad Tanner de Schwitz, évêque de ce diocèse. C'est M. l'internonce du pape en Suisse qui, le 6 juin, a informé les cantons de cette résolution de sa cour. Le 9, deux membres du gouvernement de Schwitz ont présenté leurs félicitations à leur nouvel évêque. On ne connaît cependant pas encore les intentions d'Underwald et d'Uri, pas même celles du monastère d'Einsidlen. On ignore également le parti que prendra le canton de Zug.

A Berne, le grand-conseil a adjoint à S. Exc. le président de la diète, M. l'avoyer de Mulinen, MM. Frisching et Kirchberger conseillers d'état, comme députés.

Dans le Tessin, le grand conseil est assemblé depuis le 1<sup>er</sup> juin. Le 6, il a refusé la ratification du traité avec le gouvernement des Grisons pour la construction de la route commerciale par le mont Bernardin. M. le baron Dumont, de Milan, et M. de Tscharner de Coire se trouvaient à Coire pour cet objet dans un but opposé. Le 7, une convention a été signée entre le gouvernement du Tessin et M. le commissaire du gouvernement de Milan; elle assure au canton des facilités essentielles pour ses importations en grains et en sel qu'il tire d'Italie.

En Thurgovie, le grand conseil a été assemblé les 1, 2 et 3 juin. Il a nommé députés à la diète M. le landammann Anderwerth et M. Hanhart, lieutenant du gouvernement. Il a ensuite voté l'impôt pour l'année courante, qui ne diffère guère de celui de l'année passée, et renvoyé à une commission qui fera son rapport dans sa session prochaine, le projet d'une nouvelle organisation de l'administration des pauvres, celui de la construction d'un arsenal et celui pour l'établissement d'une caisse d'escompte et de prêt, garantie par l'état. Le 4 juin, les députés des deux communions se sont réunis séparément pour régler divers objets relatifs à l'éducation et au culte.

Outre le jugement rendu à Stantz contre l'ancien douanier Durret de Bekenried, le conseil criminel en a encore prononcé deux au-

tres contre des individus qui ont coopéré aux troubles de ce canton, le fils de Durrer et l'huissier de Bekenried, condamnés à diverses amendes. Le nommé Spasser doit encore être en prison. Les autres coupables qui ont été arrêtés dans le principe, mais qui ont ensuite été relâchés sous caution, doivent être incessamment jugés. Durrer le père, condamné à 25 ans de détention, doit la subir dans la maison de correction d'un canton voisin, vu le manque d'établissements de ce genre. On l'avait proposé au gouvernement d'Argovie, qui n'a pas voulu l'accepter. On dit maintenant qu'on s'est adressé à celui de Soleure. Durrer a été conduit provisoirement à Lucerne dans la nuit du 2 de ce mois.

Ces exemples au reste sont fort rares en Suisse. Des tentatives séditieuses ne s'accordent ni avec le caractère national, ni avec nos mœurs. Aujourd'hui d'ailleurs que des sacrifices reciproques ont calmé les ressentimens, et qu'une communauté de souffrances a rapproché tous les intérêts, il est difficile qu'il existe longtemps dans nos cantons un parti coupable ou aveugle.

Un affreux incendie a éclaté à Berne dans la nuit du 13 au 14 de ce mois, et a dévoré, en peu de tems, trois établissemens à scier le bois, huit moulins à blé, et trois moulins à gyps ou à ecorce, en tout 14 bâtimens à rouages, situés au quartier de la Matte. Les secours, quoique rapides, ont été infructueux; rien n'a été sauvé, pas même les rouages placés sur la rivière. On ne peut donner trop d'éloges à l'habileté et au dévouement des pompiers dont le zèle infatigable a sauvé plusieurs bâtimens contigus, presque tous en bois et qu'entouraient déjà les flammes. Les colonnes de feu s'élevaient à la hauteur des pavillons de la plate-forme. Des débris embrasés étaient lancés, comme par un volcan, sur la ville et tombaient sur les toits; mais grâce aux sages précautions de la police, aucun nouvel accident n'a eu lieu. Près de 800 sacs de grains ou de farine ont été la proie des flammes; les pertes sont immenses. Le 14, à 11 heures du matin, le feu se manifestait encore sous les décombres, et les pompes ne cessaient de jouer. Quatre ouvriers, charpentiers ou couvreurs, sont gravement blessés et ont été transportés à l'hôpital de l'Isle. Il est difficile de connaître encore les causes de ce désastre; quelques personnes l'attribuent à l'imprudence d'un ouvrier qui fumait.

Nous apprenons de Strasbourg que S. M. le roi de France a, par ordonnance du 22 avril dernier, nommé M. le capitaine Demierre, du régiment de Steiguer, chevalier de l'ordre royal et militaire de St. Louis.

## Nouvelles diversés.

La ville d'Aix-la-Chapelle commence à offrir le tableau le plus intéressant. On n'y parle que du prochain congrès; on ne s'y occupe que de préparatifs et d'embellissemens; on meuble tous les appartemens dont on peut disposer; tout est en mouvement à six lieues à la ronde, et déjà le bourgmestre a fait publier que des soumissions seront reçues pour la restauration des bains, des salles de redoute et des promenades publiques.

La maison Offermann est disposée pour servir de logement au roi de Prusse. C'est l'un des plus beaux bâtimens de la ville, avec un jardin très-vaste et très-bien disposé. L'hôtel situé près des bains, dit *Cumphausbad*, sera disposé pour un autre souverain.

Le roi des Pays-Bas a loué, pour 3 mois, l'hôtel *Clermont* à Vaëls. Cet endroit fait encore partie de son royaume, quoiqu'il ne soit distant que d'une lieue de la ville d'Aix. C'est un véritable palais situé en pleine campagne.

La belle campagne appelée *Kalkosen*, à six minutes des portes, servira de résidence à l'empereur de Russie. Ce château rappelle plusieurs souvenirs historiques; c'est là que le défenseur de Gibraltar, Elliot, termina sa belle carrière.

Vers le milieu d'Août, tous les augustes personnages qui doivent assister au congrès, seront arrivés à Aix-la-Chapelle, de manière que les discussions seront ouvertes au 1<sup>er</sup> septembre sans plus de délai. Il paraît généralement décidé que les contingens des puissances secondaires qui font aujourd'hui partie de l'armée d'occupation en France, retourneront dans leurs foyers; mais ce qui ne l'est point encore, c'est le licenciement complet et absolu de cette armée. Le congrès aura donc le double but d'examiner :

1. Si, dans les circonstances actuelles de l'Europe, et au moment où la France semble donner chaque jour des preuves du bon esprit qui l'anime, ce licenciement absolu peut être opéré sans danger pour le repos du continent.

2. Quelles sont, dans cette hypothèse, les mesures à prendre pour assurer la tranquillité de l'Europe, conquise à de si grands

fraix, obtenue par tant de sacrifices, et qu'il est si important de conserver à toutes les nations.

L'Empereur de Russie, était encore le 19 mai à Odessa. Pendant son séjour dans cette ville, où à peine, il y a 20 ans, quelques cabanes couvraient des rivages déserts, mais aujourd'hui si florissante et si peuplée, S. M. a paru frappée des rapides changemens qui s'y sont opérés, et a écrit une lettre autographe à M. le duc de Richelieu, l'un des bienfaiteurs d'Odessa; pour lui en témoigner sa reconnaissance. Fidèle d'ailleurs au noble plan que ce prince s'est proposé; il a assigné une somme de deux millions pour un établissement de quarantaine. De nouveaux aqueducs vont être construits; la ville va être pavée. Comme il n'existe point de carrière dans les environs, l'Empereur a mis sa flotte de la mer Noire à la disposition de la ville pour transporter des matériaux de la Crimée. Plusieurs bataillons de pionniers vont incessamment arriver. S. M. a passé; pendant son séjour, la revue des troupes, et a accordé une démission honorable au vieux général Beningsen, qui retourne à Hanovre, sa patrie, entouré de glorieux souvenirs.

En Danemarck, un homme en démence a tenté le 5 mai, dans l'audience ordinaire du matin, d'assassiner le roi. Heureusement le coup n'a pas porté. Les instrumens qui ont été trouvés sur cet homme et ses propres aveux font supposer que c'est un barbier. C'est le troisième ou quatrième attentat de ce genre auquel le roi a été exposé, sans se lier cependant à aucun complot réel, et sans avoir de suites graves.

A Vienne, on attend incessamment la duchesse de Parme. Un courrier arrivé le 30 mai annonce même son arrivée pour le 5 juin à Schönbrunn. Il paraît que S. A. I. quitte Parme pour toujours, et qu'ensuite des négociations ouvertes à Vienne par l'Espagne et dirigées par l'infant don François de Paule, pendant son dernier séjour, le duché de ce nom, passe définitivement à l'infante Marie-Louise d'Espagne; aujourd'hui duchesse de Luques, moyennant l'indemnité annuelle d'un million de florins. La duchesse de Parme vient, dit-on, d'acheter la terre de Weikersdorf près de Bade, acquisition qui annonce le projet d'y fixer son séjour.

Son fils, le jeune prince François-Joseph Charles, vient de recevoir l'investiture des terres, situées en Bohême, que le grand duc de Toscane, avait cédées à l'Empereur, avec le titre de duc de Hochstädt. La cour dirigera jusqu'à la majorité de ce prince, l'administration de ce bel appanage, dont les revenus, estimés à un million 280 mille florins, ont été assignés à l'entretien de sa maison. On assure que le grand duc de Toscane doit recevoir, en indemnité, le grand duché de Luques.

A Madrid, on parle beaucoup d'un changement prochain dans le ministère. Le duc de San-Carlos, dont la fermeté et les talens sont généralement estimés, est appelé, dit-on, par l'opinion publique, à la dignité de premier ministre, et le roi paraît disposé à accéder au vœu général. Jamais l'Espagne n'a eu un plus grand besoin d'une administration ferme et sage que dans ce moment, où, engagée dans la guerre contre ses colonies, elle en redoute une autre avec le Portugal et les Etats-Unis.

Les bâtimens espagnols qui transportent en Russie les équipages de l'escadre russe cédée à l'Espagne, ont maintenant passé le Sund. On attend également dans la rade de Copenhague une flotte russe qu'on équipe à Cronstadt et à Revel, et qui, dans le cas où l'armée d'occupation devra quitter la France, se rendra à Ostende pour prendre les troupes russes à son bord.

A Louvain, l'ordre public a été troublé d'une manière grave. Des querelles sanglantes ont eu lieu le 3 juin entre quelques jeunes gens et des militaires du 14<sup>e</sup> régiment; beaucoup de bourgeois ont été blessés; de paisibles citoyens ont reçu des coups de baïonnette. Les soldats ont parcouru les rues de la ville les armes à la main. Ce n'est qu'avec peine que la police a pu rétablir l'ordre.

A Tubingue et dans les environs, les nuits du 30 mai au 2 juin ont pensé faire évanouir toutes les espérances des vigneronns. Une gelée blanche couvrait le fond des vallées; ailleurs la surface de l'eau présentait une légère croûte de glace, et les feuilles tendres des pommes de terre étaient gelées dans quelques endroits. Cependant les vignes n'ont pas souffert, ni sur les hauteurs, ni dans la vaste vallée du Necker. On doit cet avantage aux soins et à l'activité que les autorités, secondées par les ecclésiastiques des villages, ont mis à faire pratiquer partout les fumigations ordonnées par le gouvernement.

— La société royale des sciences et belles-lettres de Varsovie voulant rendre un hommage au souvenir et aux vertus du général Kosciuszko, a invité les savans et les gens de lettres de toutes les nations à concourir au prix qu'elle a proposé pour la composition d'un éloge historique de cet homme immortel.

Ce prix est une médaille d'or de la valeur de 100 ducats. Le terme est de deux ans. L'éloge pourra être composé dans les langues polonoise, latine, française, allemande, anglaise et italienne. (Gazette de Varsovie).

#### MIEVILLE Rédacteur.

— Les parents de Jean Dessauges, de Naz, décédé depuis peu ab intestat à la Cerjaulaz, domaine de l'hôpital de et rière Moudon, où il servait depuis nombre d'années, qui estimeront avoir des droits sur sa succession, consistant en une créance de 240 francs et quelques habillemens, sont sommés de les faire valoir et de s'annoncer comme tels au greffe du cercle à Moudon dans le terme péremptoire d'un mois, qui expirera le 20 juillet prochain. Ils sont d'ailleurs prévenus que l'actif de cette succession ne sera remis aux plus habiles à hériter le défunt qu'après qu'ils auront satisfait le passif, selon le vœu de la loi. Donné à Moudon pour être rendu public par insertion dans la Gazette de Lausanne, le 12 juin 1818.

Le juge de paix du cercle de Moudon, *Burnand*.

— Le président du tribunal du district d'Echallens fait savoir que les hoirs mineurs de Jean-François Mettraux, de Fey, n'ont accepté sa succession que sous bénéfice d'inventaire, qui leur a été accordé, tous prétendant avoir des droits sur les biens du défunt sont en conséquence sommés de les produire devant une commission dudit tribunal, sur l'un des jeudis 18 et 25 du courant et 2 juillet prochain, à la maison commune d'Echallens, dès les neuf heures du matin à trois heures de l'après midi, sous peine de forclusion. Donné ce 8 juin 1818. *Gottlofey*, président. *Jaquier*, greffier.

— Le président du tribunal de première instance du district de Moudon. — Le sieur Henri Mayor d'Echallens, boulanger et pintier à Lucens, ayant obtenu le décret formel de ses biens, tous prétendant auxdits biens par droits, titres ou autres actions quelconques, sont sommés d'en faire la production, accompagnée de l'assertion légale, par devant la commission qui siègera à cet effet les lundis 15, 22 et 29 courant, dès 9 heures du matin à midi, dans la salle des séances du tribunal, en l'hôtel-de-ville à Moudon, sous peine de forclusion perpétuelle. Ceux qui doivent au discutant ou qui ont comptés à régler avec lui sont pareillement sommés de se présenter sur l'un desdits jours, par devant ladite commission, sinon il sera colloqué sur eux pour les valeurs inscrites à leur charge sur les livres et papiers dudit failli. Donné ce 9 juin 1818. *Crausaz*, présid. *Grefse du district*.

— Le président du tribunal de première instance du district de Moudon. — Les héritiers ab intestat de feu Jean-Emanuel Durussel de Bussy, n'ayant accepté sa succession que sous bénéfice d'inventaire, qui leur a été accordé, tous les créanciers dudit défunt, par titres, droits ou actions quelconques, sont sommés d'en faire la production, accompagnée de l'assertion légale, par devant la commission nommée à cet effet, qui s'assemblera les lundis 15, 22 et 29 juin courant, dès une à 4 heures après midi, dans la salle des séances du tribunal, en l'hôtel-de-ville à Moudon, sous peine de forclusion perpétuelle, puisqu'en cas de décret il n'y aura pas d'autre avis. Donné ce 9 juin 1818. *Crausaz*, président. *Grefse du district*.

— Le président du tribunal du district d'Oron. — Jean-Michel fils de feu Jean-Pierre David Corboz de Chesalles, cercle d'Oron, ayant requis et obtenu le décret de ses biens, tous ses créanciers pour dettes directes, cautionnements, ou à quel autre titre que ce soit, sont sommés de produire leurs droits et prétentions par devant la commission qui s'assemblera pour les recevoir, dans la maison commune à Oron, les mercredis 24 juin courant, 1<sup>er</sup> et 8 juillet prochain, dès midi à 4 heures du soir, sous peine de forclusion perpétuelle contre les non intervenans. Donné ce 5 juin 1818. *Mellet*, vice-président. *Pasche*, greffier.

— Le président du tribunal du district de Vevey. — Les héritiers de feu le sieur David-Louis feu Jean-Pierre Roussy, de Gessenay, ayant été admis pour autant que de droit dans leur répudiation de la succession du défunt, tous ses créanciers pour dettes directes, cautionnements et à quelque titre que ce soit, sont invités à produire leurs droits au greffe de ce district, les samedis 6, 13 et 27 juin prochain, sous peine de forclusion perpétuelle contre les non intervenans; toutefois la liquidation juridique de cette masse n'aura lieu qu'autant qu'il sera pourvu aux frais qu'elle pourrait entraîner. Donné à Vevey ce 25 mai 1818. *Burnat*, président. *Genton*, greffier.

— Le tribunal de première instance du district de Nyon ayant accordé le bénéfice d'inventaire de la succession de feu dame Madelaine Lecame, veuve de M. Jean-Louis Natthey, de Nyon, tous les prétendants avoir droit sur ses biens sont invités à produire leurs titres et prétentions quelconques, de quelque nature qu'elles soient, d'une manière légale, à la salle du tribunal, par devant la commission nommée à cet effet, sur l'un des samedis 13, 20 et 27 juin courant, dès les 9 heures du matin à midi, sous peine de forclusion perpétuelle. Donné à Nyon le 8 juin 1818. *Veret*, président. *Martheray*, not. greffier subst.

— Le décret formel et juridique des biens d'Albin feu Albin Collaud dit Peterman, de St. Aubin, ayant été accordé par arrêté du conseil d'appel de la ville et république de Fribourg, tous ceux qui s'estiment avoir des droits, titres et actions quelconques contre ledit Albin Collaud, sont sommés de les insinuer au greffe de préfecture de Montagny, à Dompierre, d'ici au 26 juin inclusivement, sous peine de forclusion. Les mises des immeubles auroit lieu les 25, 22 et 30 juin, au cabaret de St. Aubin, dès l'après midi. La liquidation aura lieu le 1<sup>er</sup> juillet au château de Dompierre, et de suite les colloations, si rien n'empêche. Donné à Dompierre le 5 mai 1818. *Schueler*, greffier.

— La perception de la taxe sur le commerce et l'industrie, année 1818, aura lieu, pour la commune de Lausanne, dès le lundi 15 au vendredi 19 courant, au bureau du receveur de district, place St. François, n° 7, qui sera ouvert chaque jour dès les 9 heures du matin à midi et de 2 à 4 heures de l'après midi.

— On offre à vendre de suite (ou bien à louer à défaut d'occasion d'acheteur) une pharmacie avantageusement située à St. Imier, canton de Berne. S'adresser à M. Vielle, pharmacien à la Chaux-de-Fonds; qui en est propriétaire.

— L'on offre à vendre par souscription une couple de pièces de 12 à 1400 pots chaque, vin blanc 1813, premiers crus Lavaux et Côte, qui ne laissent rien à désirer pour le goût, vigueur et parfait conditionné. S'adresser au propriétaire, dans le courant de la semaine, pour les prix et la dégustation, rue St. Laurent, n° 21 à Lausanne. La souscription au-dessous de cent pots, mesure de Berne, ne sera pas admise.

— Un proposant désirerait se placer dans une maison particulière où il peut donner des leçons. S'adr. à M. Raiss, n° 12 à la Palud, à Lausanne.

— Le sieur Domange prévient le public que les bains d'Yverdon sont ouverts dès à présent; ses eaux minérales, connues depuis longtems, et nombre de guérisons qu'elles ont opérées ont constaté l'efficacité, tant prises intérieurement que pour l'usage des bains et des douches; les malades y trouveront aussi une douche ascendante, établie sur le modèle de celle de Plombières, ainsi qu'un appareil fumigatoire incessamment attendu de Paris pour administrer des bains de vapeur. Ledit Domange espère de toujours mériter la confiance et l'estime que les malades lui ont témoigné jusqu'à présent; il sera très-accommodant pour la pension; ils trouveront aux bains tout ce qui leur sera nécessaire.

— On offre de remettre une obligation hypothécaire de 1500 francs, une de 9000, une de 10,000, une de 12,000. S'adresser à M. Molles, agent de change à Lausanne.

— Les samedis 20 et 27 courant, l'abbaye du Maure de Berne fera miser la maison de ville de Lausanne, dès les deux heures de l'après midi, le domaine de la Blécherette, contenant 97 poses en un mas, situé à demi lieue de Lausanne, sous de favorables conditions, dont on peut prendre connaissance en l'étude Fevot à Lausanne.

— A affermer un domaine d'environ 80 poses, avec un bon logement de fermier, dépendances, fontaine, etc., à 10 minutes de la ville d'Yverdon; le fermier fournira chédal, char, harnais, charrue, et cependant le propriétaire pourrait prêter une certaine somme pour remplacer le chédal, ce serait pour la St. Martin de cette année; il est inutile de se présenter sans cautionnement et cautionnement. S'adresser à M. Emmanuel Jaquier à Yverdon.

— Cabinet de musique nouvellement établi par Albert Wanaz à Berne. — M. Wanaz ayant joint à son cabinet littéraire une collection conséquente des plus nouveaux et des meilleurs morceaux de musique pour tous les instrumens, principalement pour le piano et le chant, à l'honneur de prévenir les respectables amateurs de musique que ladite collection est dès à présent à louer. Pour satisfaire l'honorable public, M. Wanaz s'efforcera de rendre son cabinet toujours plus intéressant; il vendra aussi de la musique et en fera venir sur commande, en cas qu'elle ne se trouve pas dans son magasin.

— A vendre un bon domaine situé sur la route de Cossonay à Nyon, dit de l'Etraz, consistant à environ 70 poses en prés naturels et artificiels, champ et assez de bois pour l'usage du domaine; le tout en un mas, au centre duquel se trouve un bon moulin, bien achalandé, une gruyère, maison d'habitation, granges, écuries, belles eaux, etc. S'adresser à M. Renevier à Morges.

— On offre à vendre un domaine d'environ 55 poses, situé à 10 minutes d'Aubonne et à une égale distance de la grande route de Genève à Lausanne. Cette propriété, dont trente poses environ en un seul mas, limité de deux côtés par le cours d'une rivière, consiste en une maison de maître, avec granges, écuries, remises, four et autres dépendances aussi utiles qu'agréables, une terrasse garnie d'arbustes, d'un étang et d'un jet-d'eau bien entretenus, un jardin entouré de murs, un verger, des prés, des champs, des vignes, enfin environ deux poses de bois; le tout dans le meilleur état. S'adr. pour de plus amples détails, ainsi que pour les conditions, sur les lieux mêmes, à M. Auguste Delessert.

— A vendre, sous des conditions favorables à l'acquéreur, un domaine situé au-dessus de Chailly, lieu dit en Gresy, consistant en une maison ayant grange, écuries et appartenances, avec environ 9 poses de terre en champs et prés; plus, environ une pose de bois. S'adresser à M. Demartines, n° 22 en St. Pierre à Lausanne.

— La municipalité de Villars-sous-Yens, chef-lieu de cercle, exposera en mise le 18 juillet prochain, à deux heures après midi, son logis avec les fonds qui y sont attachés, pour y entrer à la St. Michel prochaine, sous de favorables conditions. *D. Favre*, greffier municipal.

— Jeudi 25 juin, à deux heures après midi, on mettra par parcelles de un, deux et trois chars, tous les foins du Passoir à M. le major Grivel.

— La municipalité de Bassin avise que le samedi 20 juin, à dix heures avant midi, dans la maison commune dudit lieu, elle exposera en amodiation, par mise publique, ses trois laitages, qui sont: 1<sup>o</sup>. La Bassine et Dunauche, de l'alpage de 85 à 90 vaches et les suivants; 2<sup>o</sup>. Les Pralet et Bugnonet de 60 à 65 vaches et les suivants; 3<sup>o</sup>. Le Jubillet, Bamas et Monquion de 60 vaches et les suivants; le tout sous les conditions lues avant les mises. Pour la municipalité, *Velan*, syndic.

— A vendre à Cottens-sur-Morges un domaine d'environ 70 poses de terres toises, pouvant aisément être partagé en deux, avec deux maisons agréablement situées auprès de la route de l'Etraz et dont on séparerait, si on le souhaite, un bois d'environ 15 poses, avec toutes les facilités équitables pour les acquéreurs. S'adresser à M. le ministre David, à Bière, par Morges.

— A vendre sur les monts de Corsier, à une lieue de Vevey, un domaine dans la meilleure position et d'un grand rapport, consistant en deux corps de bâtiment et 32 poses de prés et champs. S'adresser pour de plus amples informations à M. le notaire Dupraz à Vevey.

— A vendre à Nyon un meuble de salon, composé de trente pièces, étoffe en crin; plus, tables de jeu, table à thé et à bouillotte, grande table à manger, console; le tout comme neuf, à vendre à un rabais considérable. S'adr. à M. du Plessis-Prévost à Nyon.

— A vendre une calèche solide, presque neuve, à 2 chevaux, à 4 ressorts, essieux en fer, avec flèche et limonière, coffre garni en fin drap bleu de ciel, oreillers en maroquin vert, soufflet avec l'avant-toit et lanternes fixées au soufflet. S'adresser à M. Méroz, à la Ville de Londres à Vevey, ou à M. Rossat, maître seiller au Chêne à Lausanne.

— Les amateurs à la cible sont avisés que le dimanche 21 courant et les deux suivants, le sieur Ramuz, anbergiste à l'Isle, leur procurera, outre le tir à la cible, tous les agrémens possibles.

— Du 20 au 30 courant, il partira deux voitures pour Londres et une troisième pour Milan et Florence. Dans chaque voiture il y a des places à donner. S'adr. à S. Emery, maître voiturier en Bourg à Lausanne, qui continue à faire partir tous les 15 et 30 de chaque mois une voiture pour Paris.

— A la fin du courant ou les premiers jours du mois de juillet, il partira une bonne voiture pour Vienne en Autriche, et une dite pour Hambourg et Lubeck, dans lesquelles il y a encore des places à donner. S'adresser à Rodolph Moser, voiturier à Lausanne.